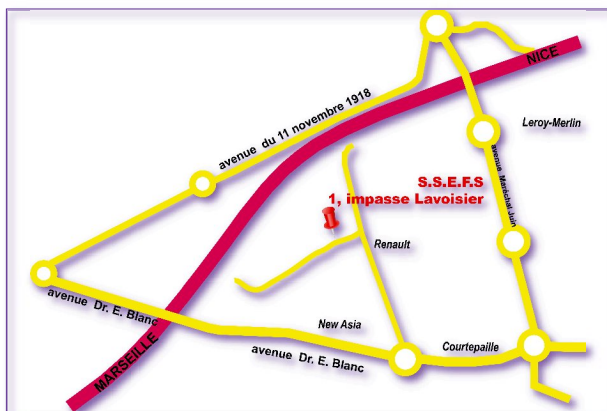


se rendre au S.S.E.F.S - SAFEP

S.S.E.F.S - S.A.F.E.P
1, impasse Lavoisier
83160 La Valette du Var



S.S.E.F.S - S.A.F.E.P est un service de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var (AD-PEP83)
<http://pep83.org>

L'équipe pluridisciplinaire

- ❖ Directeur
- ❖ Chef de service
- ❖ Secrétaire de direction
- ❖ Médecin ORL audio-phonologiste
- ❖ Psychologue
- ❖ Assistant de service social
- ❖ Orthophoniste
- ❖ Educateur spécialisé
- ❖ Enseignant spécialisé
- ❖ Psychomotricien
- ❖ Interface de communication



S.S.E.F.S - S.A.F.E.P

Jean-Philippe Rameau

Service de **S**outien à l'**E**ducation **F**amiliale et à la **S**colarisation

• Service d'**A**ccompagnement **F**amilial et d'**E**ducation **P**récoce

services spécialisés dans la déficience auditive d'enfants et jeunes de 0 à 20 ans



1 Impasse Lavoisier
83160 La Valette du Var

☎ : 04 98 00 51 08 • ☎ 04 94 57 54 50

☎ 06 22 90 21 15

secretariat.ssefs@pep83.org



les missions

- ❖ Évaluer les répercussions de la surdité.
- ❖ Favoriser la communication.
- ❖ Informer et accompagner les familles.
- ❖ Favoriser l'autonomie de l'enfant.
- ❖ Garantir l'accès de chacun à la culture, à l'éducation et aux loisirs.
- ❖ Soutenir le projet langagier.

les actions

- ❖ Élaborer avec la famille le projet personnalisé d'accompagnement de leur enfant.
- ❖ Proposer un accompagnement global par une équipe pluridisciplinaire.
- ❖ Proposer des groupes de parole pour les familles et pour les fratries.
- ❖ Accompagner l'enfant dans ses divers lieux de vie (domicile, crèche, centre de loisir, établissement scolaire...).
- ❖ Informer et sensibiliser les partenaires à la surdité.

les partenariats

- ❖ Le service travaille en partenariat avec le milieu médical (médecin ORL, services hospitaliers d'implantologie...), les services de la petite enfance (crèches, haltes garderies, PMI...), l'Education Nationale (établissements scolaires, enseignants référents...).
- ❖ Le service entretient une étroite collaboration avec le réseau : collectivités territoriales, praticiens libéraux, Aide Sociale à l'Enfance, intersecteur de pédopsychiatrie, établissements médico-sociaux...

L'admission

- ❖ Sur notification de la MDPH, l'admission est effectuée par la direction.
- ❖ Le service est agréé par l'ARS (Agence Régionale de Santé)

